

Demande d'Adhésion

AUX ARTISTES LIBRES D'ALSACE Peintures, Sculptures et Créations d'Art

Pour toute demande d'adhésion à l'association des « Artistes Libres d'Alsace », merci de suivre la procédure ci-dessous :

Votre dossier de candidature doit être expédié impérativement **par courrier** à l'attention de notre présidente :

Marlène TRAUTMANN 19 Rue Ambroise Paré 67200 STRASBOURG

et comprendra:

- une lettre de motivation «manuscrite»
- un **CV** rappelant votre parcours artistique
- des **photos** récentes et représentatives de vos œuvres ou réalisations (au dos desquelles vous pourrez spécifier le format et la technique employée)

Votre dossier sera étudié collégialement par le Comité Directeur de notre association qui vous répondra dans les meilleurs délais. Si votre candidature est retenue, nous vous proposons de vous réserver un espace lors de la dernière exposition de l'année, au Pavillon Joséphine, Parc de l'Orangerie à Strasbourg, où se fera une deuxième sélection.

Les critères de sélection prennent en compte la qualité et l'originalité de vos réalisations, mais aussi la catégorie de technique présentée par rapport aux membres déjà présents. Un refus n'est donc pas un jugement négatif de la valeur de votre travail.

Une période d'Essai d'un an suit toute nouvelle adhésion, autant pour confirmer vos qualités artistiques, que pour valider votre bonne intégration à la vie de l'association.

En effet, être membre des « Artistes Libres d'Alsace » n'est pas simplement un titre sur une carte de visite, mais implique une participation réelle à la vie de l'association et de partager les valeurs auxquelles nous sommes attachés :

- > Recherche de l'excellence
- > Convivialité et solidarité entre les membres
- Participation active à l'installation et au démontage des expositions dans le respect des règles de l'association
- Etre présent le plus souvent possible aux expositions où vous êtes inscrits
- Veiller à une présentation soignée des stands
- > Exposition d'œuvres originales exclusivement

TSVP ...



Demande d'Adhésion

AUX ARTISTES LIBRES D'ALSACE Peintures, Sculptures et Créations d'Art

(suite)

Cotisation:

Une contribution annuelle de 50€ est demandée à chaque membre actif, à laquelle se rajoute le coût de participation aux expositions. Ces frais sont calculés pour chaque exposition et couvrent : les frais de promotion, la location de la salle, le vernissage, etc.

Matériel d'exposition :

L'association fournit:

- Les grilles (installées et démontées en commun) : généralement 4 grilles par personne. Nota : Des tables sont à disposition dans toutes les salles.
- Le branchement électrique
- Le vernissage

Les exposants fournissent sous leur responsabilité :

- Du tissu pour couvrir les tables et grilles (de préférence clair et allant toujours jusqu'au sol)
- L'éclairage des œuvres
- Tout autre matériel spécifique nécessaire à la présentation de votre travail

